



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
12 juin 2023	7	0	0	4	0

Vote(s) pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 juin 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURG Y Présidente du SERM

Point n° 2 : Création d'emplois permanents

Le Comité Syndical

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L.313-1 et L.332-8

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU le budget,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de conforter son effectif ;

DECIDE

- **DE CREER** les trois emplois à temps complet suivant :

- 1 poste de Directeur ouvert aux fonctionnaires relevant des grades d'ingénieur et d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} janvier 2024
- 1 poste de Responsable Administratif et Financier ouvert aux fonctionnaires relevant des grades de rédacteur, attaché et attaché principal, à compter du 1^{er} septembre 2023
- 1 poste d'Agent Administratif ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des agents administratifs et du grade de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2023.

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs ;

- **DE CHARGER** La Présidente de faire publier les annonces réglementaires, choisir les candidats, procéder à leurs recrutements ainsi que toutes les opérations en lien avec ces créations de postes.

La Présidente du SERM

Rachel BURG Y